

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Pèlerinage à BANNEUX du 7 au 10 mai 2024

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double) **240 €**

Supplément chambre individuelle (*dans la limite des places disponibles*) : **30 €**

Clôture des inscriptions : le 15 mars 2024 (*sous réserve de disponibilité des places*)

Versement d'un acompte de 75 € à l'inscription (ou 105 € en cas de chambre individuelle) - Solde de 165 € à verser pour le 7 avril 2024

CE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme au départ de Cambrai, Raismes, Bavay et Maubeuge
- **Le séjour en pension complète à l'hospitalité de Banneux en chambres doubles, du déjeuner du 1er jour au déjeuner du 4ème jour inclus.**
- L'assistance et le rapatriement, l'assurance responsabilité civile de la Mutuelle St Christophe (voir description des prestations dans le livret en annexe)
- Un carnet du pèlerin
- Une offrande pour les Sanctuaires de Banneux

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément éventuel pour l'obtention d'une chambre individuelle : **30 €**
- Les boissons (sauf l'eau et le café) et les dépenses à caractère personnel
- La mise à disposition de serviettes de toilette (les prévoir impérativement)

MODALITES D'INSCRIPTION

POUR LES PÈLERINS VALIDES : Au moyen de la fiche d'inscription individuelle au recto. L'inscription deviendra ferme dès réception de la fiche dûment accompagnée du règlement de l'acompte de 75€ ou 105€ en cas de chambre individuelle.

POUR LES PÈLERINS MALADES, A MOBILITÉ RÉDUITE, LES HOSPITALIERS : L'inscription se fait au moyen de la fiche d'inscription individuelle au recto et auprès des personnes indiquées ci-après :

Secteur Cambrai	Mme Marie-Thérèse PEPIN	03 27 85 02 19
Secteur Le Cateau	Mme Marie-Odile RONCHIN	03 27 25 77 04
Secteur Valenciennes	Mme Bernadette BIGAYON	06 33 78 92 82
Secteur Douai	Mme Martine BLERVAQUE	06 33 49 91 45
Secteur Maubeuge Avesnes	Mr Jean-François HIROUX	03 27 39 88 75



CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 15 mars est inférieur à 50. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire.

ANNULATION DU FAIT DU VOYAGEUR

Le pèlerin doit contacter le service par téléphone au 03 27 38 12 62 ou par mail : pelerinages@cathocambrai.com

- Pour toute annulation entre le 15 mars et le 22 avril un montant de 75 euros sera retenu.
- A partir de 15 jours du départ : l'intégralité du paiement sera conservée.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.